

Pour en savoir plus...

J'appelle le **3646** pour être mis(e) en relation avec le service social de l'Assurance Maladie.

*(Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Je retrouve toutes les informations sur le service social sur

 **ameli.fr**
L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE

Je note les contacts utiles au sein **du service social :**

mon
parcours
d'assuré



SERVICE SOCIAL

mon
parcours
d'assuré

Je suis hospitalisé(e) et je prépare mon retour à domicile

Des offres et des services pour m'accompagner à chaque étape de ma vie.

La mission de l'Assurance Maladie n'est pas uniquement d'assurer mes remboursements de soins, elle m'aide aussi à mieux gérer ma santé.

En tant qu'assureur solidaire en santé, l'Assurance Maladie me permet d'être soigné(e) selon mes besoins, en cotisant selon mes moyens. Elle s'engage à me fournir des services d'information, d'accompagnement, de prévention et de dépistage. Son objectif : m'aider à agir sur ma santé à comprendre et à anticiper mes dépenses.

Aujourd'hui, parce que je suis dans une situation difficile, l'Assurance Maladie met à ma disposition son service social. Il m'informe, m'accompagne dans mes démarches et me soutient pour trouver les solutions les plus adaptées à ma situation.



Ces questions que je me pose

par rapport à ma situation

Je suis hospitalisé(e) et je vais bientôt rentrer chez moi

- Je me demande comment poursuivre mes soins à domicile
- Je me pose des questions sur l'organisation de ma vie quotidienne
- Je me demande si mon logement est encore adapté
- Je suis préoccupé(e) par mon état de santé et son évolution
- Je m'inquiète des répercussions sur ma vie familiale, professionnelle et sociale
- J'ai besoin d'en parler, d'être conseillé(e), d'être accompagné(e)



Ce que le service social

fait pour moi

L'assistant(e) social(e)

- Me contacte, m'écoute en toute confidentialité
- Évalue avec moi si les aides mises en place sont suffisantes et me propose les réponses les plus adaptées (aide ménagère, aménagement du domicile...)
- M'aide à exprimer mes besoins, mes difficultés, mes craintes
- M'informe sur les droits, les aides et les structures, (services de soins à domicile...)
- Me conseille pour organiser la poursuite de mes soins
- M'oriente et me guide dans mes démarches
- Me propose d'échanger avec d'autres personnes (groupes de parole, associations de malades...)
- Accompagne mon retour et mon maintien à domicile

Ce que je fais

en tant qu'assuré



Le service social m'accompagne dans mes démarches et me soutient pour trouver les solutions les plus adaptées quelles que soient mes difficultés.

- Je fournis les documents demandés par l'Assurance Maladie
- J'effectue les démarches conseillées par l'assistant(e) social(e)
- Je donne mon avis en répondant au questionnaire de satisfaction



BON À SAVOIR

Avec mon accord, l'établissement de soins contacte le service social de l'Assurance Maladie qui pourra venir à mon domicile.